

Indicateurs de fonctionnement de l'API DSP2

16 décembre 2019

Période du 06/09/19* au 13/12/19

* La période trimestrielle réglementaire couverte par les présents indicateurs est étendue de 8 jours compte tenu de la disponibilité anticipée (06/09 au lieu du 14/09) de l'interface open-banking de la Caisse des Dépôts.

INTRODUCTION

La Caisse des Dépôts, en sa qualité de prestataire de services de paiement gestionnaire de comptes, publie sur son site <https://www.banquedesterritoires.fr/reglementation-dsp2> les présentes statistiques trimestrielles concernant la disponibilité et les performances de son interface dédiée à l'open-banking et de l'interface utilisée par ses utilisateurs de services de paiement.

Elle se conforme ainsi au Règlement Délégué (UE) 2018/389 de la Commission du 27 novembre 2017 complétant la directive (UE) 2015/2366 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation relatives à l'authentification forte du client et à des normes ouvertes communes et sécurisées de communication.

SOMMAIRE

Disponibilité de l'interface	4
Durées (en min) et pourcentages quotidiens de fonctionnement	5
Performances de l'interface	8
Temps moyens de réponse par interface et par jour (en ms)	9
Taux de réponse d'erreur par interface et par jour (en %)	9
Liste et durée des périodes de « panne » de l'interface	9



01

Disponibilité de l'interface

Durées (en min) et pourcentages quotidiens de fonctionnement

Les indicateurs de disponibilité sont mesurés sur la plage de surveillance 8h00-19h00 du lundi au vendredi (hors jours fériés), à l'instar de la plage de surveillance de la banque en ligne, ce qui correspond à la période d'engagement dans le cadre d'un contrat de service.

¹ **Temps d'arrêt quotidien (en min)** : la disponibilité de service est testée à intervalles de temps réguliers par des sondes. Une durée d'indisponibilité correspond au temps mesuré entre le premier KO et le dernier KO.

² **Pourcentage quotidien de temps d'arrêt** : le pourcentage de temps d'arrêt est calculé sur la base de la période d'engagement évoquée en préambule.

³ **Durée quotidienne de bon fonctionnement (en min)** : la durée de bon fonctionnement de l'interface est calculée comme suit : durée d'engagement moins temps d'arrêt quotidien.

⁴ **Pourcentage quotidien de bon fonctionnement** : le pourcentage de bon fonctionnement est calculé comme suit : 100% moins le pourcentage de temps d'arrêt quotidien.

Date	ARRÊT				BON FONCTIONNEMENT			
	Interface		Banque en ligne		Interface		Banque en ligne	
	Durée ¹	%age ²	Durée ¹	%age ²	Durée ³	%age ⁴	Durée ³	%age ⁴
06/09/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
07/09/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
08/09/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
09/09/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
10/09/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
11/09/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
12/09/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
13/09/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
14/09/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
15/09/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
16/09/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
17/09/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
18/09/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
19/09/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
20/09/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
21/09/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
22/09/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
23/09/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
24/09/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
25/09/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
26/09/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
27/09/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
28/09/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
29/09/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
30/09/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
01/10/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %

Date	ARRÊT				BON FONCTIONNEMENT			
	Interface		Banque en ligne		Interface		Banque en ligne	
	Durée ¹	%age ²	Durée ¹	%age ²	Durée ³	%age ⁴	Durée ³	%age ⁴
02/10/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
03/10/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
04/10/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
05/10/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
06/10/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
07/10/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
08/10/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
09/10/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
10/10/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
11/10/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
12/10/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
13/10/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
14/10/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
15/10/2019	391*	59 %*	397*	60 %*	269*	41 %*	263*	40 %*
16/10/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
17/10/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
18/10/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
19/10/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
20/10/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
21/10/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
22/10/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
23/10/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
24/10/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
25/10/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
26/10/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
27/10/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
28/10/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
29/10/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
30/10/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
31/10/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
01/11/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
02/11/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
03/11/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
04/11/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
05/11/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
06/11/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
07/11/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
08/11/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
09/11/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
10/11/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
11/11/2019	-	-	-	-	-	-	-	-

Date	ARRÊT				BON FONCTIONNEMENT			
	Interface		Banque en ligne		Interface		Banque en ligne	
	Durée ¹	%age ²	Durée ¹	%age ²	Durée ³	%age ⁴	Durée ³	%age ⁴
12/11/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
13/11/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
14/11/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
15/11/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
16/11/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
17/11/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
18/11/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
19/11/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
20/11/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
21/11/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
22/11/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
23/11/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
24/11/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
25/11/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
26/11/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
27/11/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
28/11/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
29/11/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
30/11/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
01/12/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
02/12/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
03/12/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
04/12/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
05/12/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
06/12/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
07/12/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
08/12/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
09/12/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
10/12/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
11/12/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
12/12/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %
13/12/2019	0	0 %	0	0 %	660	100 %	660	100 %

* le 15/10/2019, les services ont été partiellement disponibles.

02

Performances de l'interface

Temps moyens de réponse par interface et par jour (en ms)

Il s'agit du temps moyen par jour nécessaire au PSPGC pour fournir, par demande, au prestataire de services d'initiation de paiement (SIP), de services d'information sur les comptes (SIC), toutes les informations, ou au prestataire de services de paiement qui émet des instruments de paiement liés à une carte ou au prestataire de SIP la confirmation, sous la forme d'un « oui » ou « non ».

Aucun AISP ou PISP n'étant enrôlé à date pour accéder à l'interface dédiée, aucun appel à nos API n'a été réalisé.

Taux de réponse d'erreur par interface et par jour (en %)

Le taux quotidien de réponse d'erreur est calculé comme étant le nombre de messages de notification des erreurs concernant des erreurs imputables au PSPGC envoyés par jour par ce dernier aux prestataires de SIP, de SIC et de services de paiement qui émettent des instruments de paiement liés à une carte, conformément à l'article 36, paragraphe 2, des NTR/RTS, divisé par le nombre de demandes reçues le même jour par le PSPGC.

Aucun AISP ou PISP n'étant enrôlé à date pour accéder à l'interface dédiée, aucun appel à nos API n'a été réalisé, et donc aucun appel n'a fait l'objet d'une réponse en erreur.

Liste et durée des périodes de « panne » de l'interface

L'interface est considérée comme étant « en panne » lorsque cinq demandes consécutives d'accès aux informations pour la prestation de services d'initiation de paiement (SIP), de services d'information sur les comptes (SIC), ou pour la fourniture d'une confirmation de la disponibilité des fonds, n'obtiennent pas de réponse dans les 30 secondes (que ces demandes proviennent d'un ou de plusieurs prestataires de SIP, de SIC, ou de services de paiement qui émettent des instruments de paiements liés à une carte). En pareil cas, la durée de période « en panne » est calculée à partir du moment où l'interface a reçu la première demande dans la série des cinq demandes consécutives n'ayant pas obtenu de réponse dans les 30 secondes, à condition qu'aucune demande intervenue entre ces cinq demandes n'ait obtenu de réponse.

Aucun AISP ou PISP n'étant enrôlé à date pour accéder à l'interface dédiée, aucun appel à nos API n'a été réalisé, et donc aucune panne n'a été constatée.

